

ESSOR DE L'ORTHODONTIE chez les enfants de moins de 9 ans

▶ En cinq ans, on constate une augmentation de 27 % des traitements dits de "première intention"

▶ Les enfants traités pour des anomalies sont toujours plus nombreux. En 2015, selon les chiffres fournis par l'assurance maladie-invalidité, 10.171 traitements de première intention ont été remboursés. Il y avait, en 2010, 7.992 de ces traitements destinés aux enfants de moins de neuf ans recensés par l'Inami, soit une augmentation de 27 % de ce type de traitement court.

"En général, ce traitement est fait sur 6 à 9 mois. On observe rapidement des résultats sur les problèmes d'asymétrie", explique Cathy Rigaux, orthodontiste et présidente de l'Union francophone des orthodontistes de Belgique (UFOB).

L'Inami justifie l'augmentation "des traitements de première intention en partie et tout simplement par le fait que le remboursement pour ce type de traitement a commencé en juillet 2008."

Dès lors, tous les spécialistes et parents ne sont pas mis au courant de cette possibilité.

"L'information n'est pas encore suffisamment diffusée, ou, en tout cas, pas bien ciblée", déplore Cathy Rigaux. Le médecin spécialiste ajoute : "De plus, ces traitements hyperimportants pour la posture de l'enfant ne sont pas bien remboursés. Il y a un remboursement, ce qui est bien, mais ce n'est pas encore suffisant."

Les orthodontistes interrogés souhaitent tous pouvoir miser sur la prévention et les traitements de première intention. La majeure partie des patients sont des "adolescents et des adultes", nous dit-on au cabinet Orthobello à Waterloo.

"L'idéal est de commencer le traitement entre 4 et 6 ans, avant que la première molaire ne soit sortie", poursuit Cathy Rigaux. "Le développement crânien se fait d'une certaine façon et influence la poussée dentaire. Il arrive que les mâchoires

doivent être rééquilibrées. Il se peut que la mâchoire du bas soit plus en avant ou inversement.

Il faut régler ça pour assurer un meilleur développement postural. On appelle ça un traitement orthopédique."

À cet âge, l'appareillage est léger et mobile. "C'est aussi moins douloureux qu'à l'adolescence puisqu'on s'adapte à la physiologie. On modifie quand c'est possible, au moment du développement. L'enfant doit mastiquer avec pour assurer un développement correct", ajoute le Dr Rigaux.

-NOMBREUX APPAREILLAGES-
Le nombre de demandes de remboursement pour un premier appareillage augmente aussi considérablement. En 2015, l'Inami recensait 57.934 dossiers, contre 55.478 cinq ans plus tôt.

L.C.C.

Onéreux appareils et suivi dentaires

BRUXELLES Mettre un appareil dentaire est parfois difficile pour le moral. Surtout lorsqu'on est adulte ou adolescent.

C'est également douloureux pour le portefeuille. En effet, les orthodontistes ne sont pas tous conventionnés et peuvent fixer leurs honoraires.

Selon l'Union francophone des orthodontistes de Belgique

(UFOB), les prix du traitement orthopédique varient selon le traitement, l'appareillage, les tarifs appliqués et les conditions de remboursement. L'appareil simple peut parfois coûter près de 2.000 euros, à cela s'ajoutent les visites de suivi et les suppléments d'honoraires.

Les professionnels indiquent qu'"une fourchette d'estimation

des honoraires serait de 500 à 5.000 euros, mais il n'y a pas de limite fixée. Actuellement, l'Inami intervient pour un maximum de 800 euros lors d'un traitement orthodontique de 36 mois avec une visite par mois. Certaines mutuelles attribuent un remboursement complémentaire à leurs affiliés, chacune selon des modalités internes."

L'UFOB suggère aux patients, avant de se lancer dans un tel processus, de parler des tarifs et modalités avec le spécialiste consulté et éventuellement avec leur assurance complémentaire.

L.C.C.

XPRESSO

Cathy Rigaux
Orthodontiste
et présidente de
l'UFOB (Union
francophone
des orthodontistes
de Belgique)

“Fondamental!”**1 Les traitements de première intention, du charlatanisme?**

“Les parents peuvent avoir cette impression quand on leur parle d'appareillage et de logopédie... Mais c'est fondamental! C'est comme si on apprenait qu'on était atteint d'un cancer au stade 1 et qu'on attendait le stade 3 avant de se faire soigner. On ne doit pas laisser le problème se développer. Il faut agir pour éviter de devoir subir un traitement plus lourd après. Quand les parents en sont conscients et sont en phase avec l'orthodontiste, généralement ça se passe super bien. Les jeunes enfants sont très compliants.”

2 Devront-ils porter un appareil plus tard?

“Pas forcément. Si on a traité les problèmes de position dentaire plus jeune, on devra peut-être simplement travailler sur l'alignement uniquement, si besoin.”

3 Le traitement des dents, c'est la base de tout?

“La position dentaire reflète les spécificités de la base crânienne. C'est une des premières pierres apportées à l'édifice. Si elle n'est pas placée correctement, il y a déséquilibre...”

Interview > L.C.C.